Image not found or type unknown

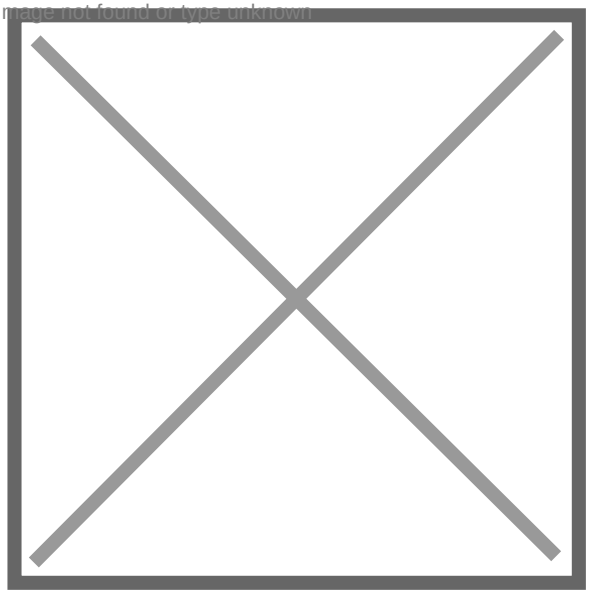

Huissier de justice non paiment assurance auyo

Par **sousou1331**, le **23/07/2014** à **15:33**

Bonjour,

Voila je vous explique tout, en novembre 2012, je souscris une assurance auto...
le contrat est donc de 1an.. tout se passe normalement... octobre je recoi un apel de leur part me demandant si je compte pronlonger mon contrat chez eux, je leur demande donc un devis pour l annee qui suit
le devis ne me convenai pas (plus cher que la premiere annee)
Je leur dit que non sa ne m interesse pas
le monsieur me dit donc de lui envoyer une lettre de resiliation
ce que je fais mais pett "ik" je ne savai pas kil fallai l envoyer en recommander
bref novembre je recoi par courier l echeancier de la nouvelle annee, je l ai apem pour leur dire que j ai resilier mon contrat t ma on me dit que non je doi la somme de 570 pour la nouvelle annee
Apres plusieur apel telephonique de ma part et n arrivan pas a regler ce litige avec eux
Je laisse tomber
puis vois que commence a arriver les lettres d huissier et la hier un apel puis un sms me disant que c etait ma derniere de regler avant une saisi de mes bien ou salaire
n ayant jamais eut ce genre de probleme je ne sai plus quoi faire
quel qu un pourai m eclairer sur mes droit svp et les demarche a effectuer
merci d avance

Par **chaber**, le **24/07/2014** à **07:40**

Bonjour,

comme beaucoup d'assurés vous n'avez pas pris le temps de lire votre contrat qui vous donne la marche à suivre pour une résiliation

L113-14 du code des assurances

(Loi nº 81-5 du 7 janvier 1981 art. 28 II Journal Officiel du 8 janvier 1981 rectificatif JORF 8 février 1981)
Dans tous les cas où l'assuré a la faculté de demander la résiliation, il peut le faire à son choix, soit par une déclaration faite contre récépissé au siège social ou chez le représentant de l'assureur dans la localité, soit par acte extra-judiciaire, **soit par lettre recommandée**, soit par tout autre moyen indiqué dans la police

Par **sousou1331**, le **24/07/2014** à **13:03**

Donc la je ne meux plus rien faire? Je vai etre obliger de regler sans avoir utiliser l assurance?

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés